



L'avocat de mon frère m'interroge sur la succession

Par **clodie**, le **14/09/2015** à **00:14**

Bonsoir,

Après le décès de mes deux parents, la succession se passe mal et les enfants héritiers se cherchent des noises. Mon frère a pris un avocat qui m'a écrit pour me poser des questions. Puis-je lui répondre directement sur les points sur lesquels il me questionne et lui apporter mon "éclairage" sur la situation ?

S'il est l'avocat de mon frère, mes arguments/informations ne peuvent-ils pas être utilisés contre moi ?

Dans quelle mesure ma réponse peut rester confidentielle si je le précise dans mes réponses. Cet avocat me fait savoir qu'il n'intervient pas pour mettre de l'huile sur le feu mais plutôt pour permettre une avancée dans le règlement de la succession. Puis-je avoir confiance ?

Je suis sur le point d'envoyer ma réponse et le doute s'installe...

clodie

Par **cocotte1003**, le **14/09/2015** à **06:27**

Bonjour, passez par votre notaire, la correspondance entre eux est confidentielle et celui seul saura quoi dire et ne pas dire, cordialement

Par **moisse**, le **14/09/2015** à **07:32**

Bonjour,

Outre la réponse qui vous est déjà donnée,

[citation]Dans quelle mesure ma réponse peut rester confidentielle [/citation]

Si vous voulez dire que vos propos pourraient ne pas être transmis à votre frère le client de cet avocat, vous vous trompez.

Si le notaire est commun, en charge de la succession, vous pouvez missionner votre propre notaire pour vous assister, et bien sur un avocat.

Par **clodie**, le **14/09/2015** à **13:49**

Merci Cocotte et Moisse,

Est dire que quand un avocat vous contacte, il faut lui répondre en passant par un avocat ?

A priori, il n'est pas envisagé d'aller en justice : l'avocat (probablement en charge de l'assistance judiciaire, mon frère étant au RSA) m'indique qu'il aide mon frère pour faire avancer le dossier. J'avais compris que je n'étais pas attaquée. D'ailleurs, rien ne peut m'être reproché !